



Suppression electricite dans cave car sur compteur parties communes

Par **Paoladunet**, le **23/11/2021** à **11:30**

Bonjour, je suis propriétaire d'une cave dans une copropriété qui compte 4 caves pour une douzaine de logements. Or les caves possèdent un éclairage et une prise électrique dont l'électricité provient des parties communes. C'est un immeuble récent et cette installation est d'origine. Le syndic veut faire supprimer l'électricité dans les caves sans passer par un vote en Assemblée générale. A-t-il le droit d'obliger les propriétaires à faire ces travaux et à leurs frais. Je précise que ma cave est grande et le fait qu'elle soit dans le noir me porterait préjudice. Merci

Par **coproleclos**, le **23/11/2021** à **18:04**

Bonjour,

Le syndic n'a pas le pouvoir de faire supprimer un équipement. Son rôle est de faire appliquer les décisions des AG.

C'est néanmoins anormal que des caves privatives soient reliés à l'électricité des parties communes. Vous ne dites pas s'il y a un compteur spécifique. Les 8 autres copros n'ont pas à payer les frais de 4 ! Faites faire un devis pour la pose d'un compteur spécifique aux caves. C'est une AG qui décidera de la pertinence du projet.

Ce n'est pas vous qui auriez un préjudice mais ceux qui paient à votre place depuis le début, ne l'oubliez pas.

Bien à vous.

Par **Paoladunet**, le **24/11/2021** à **11:50**

Bonjour, merci de votre réponse